

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 027-212705404-20240726-D2024_21-DE

S²LOW

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 22/07/2024

Séance du Vendredi 26 Juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

LE : 02/08/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 8

L’an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi vingt-six juillet à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 22 juillet 2024, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 0

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS,

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT Rémy PONT et Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE,

Délibération : Décision sur le projet d’une prochaine requalification de rue – Rue de l’Eau

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la convention de maîtrise d’œuvre signée le 07.12.2021 entre SODEFEF et la commune pour l’Aménagement de voirie et paysagers des rues des JACOBINS, de l’Eau et des GRANDS JARDINS.

Considérant :

- L’état actuel très dégradé de la rue de l’Eau
- La nécessité de prévoir un aménagement de la rue pour sécuriser les piétons et modérer la vitesse
- Le fait de cette rue constitue l’une des principales entrées de la commune
- La circulation routière très importante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

- Décide le lancement de la requalification de la rue de l’Eau,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente opération y compris le lancement du marché public à procédure adaptée (Mapa) encadré par l’article R2123-1 du code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 26 juillet 2024

Le Maire, Hélène MARTINEZ

Signature du secrétaire de séance, M. MAZURE Christian

